



BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE**

Saint-Jérôme, le 26 août 2016

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, 2^{ième} étage
Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande ré-amendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2016
R-3970-2016
Planification de l'audience
Notre dossier : 3070-0369**

Chère consœur,

La présente fait suite à la vôtre du 15 août 2016 sollicitant les intentions des participants en prévision de l'audience cédulée pour les 8 et 9 septembre 2016 et pendant la période du 12 au 16 septembre 2016 dans le dossier en rubrique.

En premier lieu, nous tenons à remercier monsieur Pierre Méthé d'avoir pris la peine de nous appeler hier après-midi pour nous rappeler cette échéance du dossier. En effet, nous étions sous l'impression erronée que nous avions une alerte de programmée sur le SDÉ pour ce dossier, ce qui n'était pas le cas et qui explique notre non lecture préalable de votre lettre du 15 août. Nous vous remercions d'avance de votre bienveillante compréhension dans les circonstances.

Voici donc les intentions de l'ACIG :

1. Notre seul témoin sera notre analyste, madame Esther Falardeau, qui témoignera sur les enjeux faisant l'objet de notre mémoire écrit, pièce C-ACIG-



0010. La durée du témoignage en chef de madame Falardeau, qui inclura une courte présentation PPT, ne devrait pas excéder 45 minutes.

2. Nous prévoyons un maximum d'une (1) heure pour le contre-interrogatoire des témoins de Gaz Métro. Nous réservons notre droit de contre-interroger les témoins des autres intervenants, auquel cas chaque tel contre-interrogatoire ne devrait pas excéder 15 minutes.
3. Nous prévoyons environ 1 heure pour la présentation de notre argumentation finale. Nous préférons une présentation orale. Nous apprécierions qu'un délai raisonnable nous soit accordé pour la préparation entre la clôture de la preuve et l'audience sur les argumentations.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

BISSONNETTE FORTIN GIROUX
CABINET D'AVOCATS



GUY SARAULT
GS/jk

c.c. : - Gaz Metro – a/s Me Hugo Sigouin-Plasse et Affaires réglementaires
- ACIG – a/s Dr. Shahrzad Rahbar, Eveline Sallin
- Madame Lucie Gervais
- Madame Esther Falardeau